

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Delphine Klopfenstein Broggin, Mathias Buschbeck, Marjorie de Chastonay, Frédérique Perler, Jean Rossiaud, Isabelle Pasquier, Pierre Eckert, François Lefort, Philippe Poget, Adrienne Sordet, Alessandra Oriolo, Paloma Tschudi, Yvan Rochat, David Martin, Sylvain Thévoz, Salima Moyard, Yves de Matteis, Nicole Valiquer Grecuccio, Anne Marie von Arx-Vernon, Bertrand Buchs, Léna Strasser, Christina Meissner, Delphine Bachmann, Salika Wenger, Claude Bocquet, Patricia Bidaux, Jean-Charles Rielle, Jocelyne Haller, Pierre Bayenet

Date de dépôt : 27 août 2018

Proposition de motion

pour favoriser la parité dans les conseils d'administration et de fondation des établissements de droit public

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la trop faible proportion de femmes occupant des positions dirigeantes sur le marché du travail ;
- la nécessité pour l'Etat de promouvoir la parité entre hommes et femmes, notamment pour des raisons légales, éthiques et de justice sociale ;
- la proportion dérisoire de femmes siégeant dans les conseils d'administration des institutions de droit public ;
- les études démontrant le meilleur fonctionnement des entreprises dont la direction est mixte ;
- la récente prise de position du Conseil national quant aux quotas de genre dans les conseils d'administration et les directions des sociétés anonymes dans le cadre de la réforme du droit de ces dernières ;

- les différentes mesures prises par des cantons comme le Valais ou Bâle-Ville afin d'augmenter le nombre de femmes siégeant dans des conseils d'administration ou des commissions liées à l'administration cantonale ;
- la prochaine nomination des CODOF vu la nouvelle législature 2018-2023,

invite le Conseil d'Etat

- à tout mettre en œuvre afin d'atteindre une représentation de 50% de femmes dans les conseils d'administration ou de fondation des institutions de droit public dès la présente législature 2018-2023 ;
- à faire que chacun de ses membres propose systématiquement au collègue autant de femmes que d'hommes à chaque fois qu'il doit nommer un membre d'un conseil d'administration ou de fondation ;
- à intégrer le BPEV dans ces démarches et à lui demander de produire à chaque législature un rapport sur l'évolution de la représentation des femmes dans ces structures.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Alors que les femmes touchent encore, à compétences égales, un salaire inférieur à celui de leurs collègues masculins et qu'elles sont fortement sous-représentées dans les fonctions dirigeantes, il est particulièrement pertinent de se questionner sur l'application de la loi sur l'égalité. La réponse laisse à désirer : en Suisse en 2017, 75% des hommes en âge de travailler exercent une activité professionnelle ou sont en quête d'emploi, contre seulement 63% des femmes. Si l'on affine la recherche pour observer le statut professionnel des travailleuses, on observe que **seulement 4,2% des femmes étaient membres de direction en 2017, contre 7,4% des hommes**. Pire, les femmes occupent seulement 17% des places au sein des conseils d'administration des 100 entreprises suisses les plus importantes. A contrario, les femmes sont surreprésentées dans les postes sans fonction dirigeante (62,9% de femmes), des emplois où les hommes se font plus rares (46,1% d'hommes). Et 70% des emplois à temps partiel sont exercés par des femmes¹. A Genève, les dernières données disponibles ne remontent pas le niveau : parmi les 8% de cadres supérieur-e-s dans le secteur privé, seulement 21% sont des femmes en 2010 !²

La proportion de femmes occupant des postes à responsabilité est risible, alors que le nombre de femmes diplômées des hautes écoles est de 5 points seulement inférieur au nombre d'hommes depuis 2005 et que plusieurs études³, comme « Women Matter » réalisée par McKinsey en 2016⁴, montrent une corrélation entre la mixité au sein des instances dirigeantes des entreprises et une meilleure performance. **Nous assistons indéniablement à une discrimination fondée sur le sexe qui doit être combattue de toute urgence et fermement.**

La population est en droit d'attendre du gouvernement de montrer la voie en termes de parité entre hommes et femmes au niveau des fonctions dirigeantes qui le concernent. Ces fonctions désignent notamment les membres des conseils d'administration des entreprises et fondations

¹ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/activite-professionnelle.html>

² <https://www.ge.ch/egalite/statistiques/statistiques-travail.asp>

³ <https://fr.slideshare.net/Hays75/rapport-2017-sur-la-mixit-dans-le-monde-du-travail>

⁴ <https://www.mckinsey.com/fr/our-insights/women-matter-2016>

publiques. Or, si l'on se penche sur la composition des conseils d'administration et de fondation des établissements de droit public où l'Etat genevois est majoritaire, un long chemin reste à parcourir avant d'atteindre la parité de ses membres. **Ainsi, le dernier renouvellement des membres des conseils d'administration et de fondation sous contrôle public révèle la présence de moins de 25% de femmes.** Il est par ailleurs désespérant de recenser que sur les 92 nominations qui incombent au Grand Conseil, seules 27 femmes ont été nommées, ce qui équivaut à moins du 30%. Le Conseil d'Etat ne brille pas non plus en termes de parité, avec la nomination de moins de 23% de femmes sur l'ensemble des votes qui lui revenaient.

Il est temps d'agir pour assurer une représentation équitable des sexes dans les conseils d'administration et de fondation contrôlés par l'Etat. Des mesures doivent être mises en place afin que les partis et le Conseil d'Etat s'assurent qu'il y ait autant de femmes que d'hommes occupant ces postes. Ce type de mesure a déjà fait ses preuves dans d'autres pays, comme en France, où des quotas sont prévus dans certains conseils d'administration⁵. En Suisse, le Conseil national s'est aussi positionné, en juin dernier, en faveur d'un quota de femmes dans les conseils d'administration dans le nouveau droit des sociétés anonymes, sans pour autant que la mesure soit contraignante⁶. Bâle-Ville a été le premier canton suisse à exiger un quota de femmes dans les conseils d'administration des entreprises dans lesquelles il est majoritaire⁷. Le Valais a aussi décidé d'agir en soumettant au préavis systématique de l'office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) chaque renouvellement de commissions externes liées à l'administration cantonale et encourage les services cantonaux à « chercher activement des femmes ». Pour chaque commission où elles sont sous-représentées, une candidature masculine et féminine devra être proposée⁸.

Une représentation équitable des sexes dans tous les domaines de la vie publique répond à des exigences éthiques, sociétales et de justice sociale. Faisons de Genève un canton exemplaire dans la défense de la parité dans les conseils d'administration et de fondation dont il a le contrôle.

⁵ https://www.lemonde.fr/emploi/article/2017/01/11/la-politique-des-quotas-accelere-la-presence-des-femmes-dans-les-conseils-d-administration_5061080_1698637.html

⁶ <https://www.letemps.ch/suisse/quotas-feminins-sauves-justesse>

⁷ <https://www.rts.ch/info/regions/autres-cantons/5597123-bale-ville-accepte-les-quotas-feminins-dans-les-conseils-d-administration.html>

⁸ <https://www.rts.ch/info/regions/valais/8776358-le-canton-du-valais-veut-plus-de-femmes-dans-les-commissions-de-l-etat.html>